

Volet Énergie Éolienne Terrestre du Schéma Régional Climat Air Énergie

Compte-rendu de réunion

Réunion de l'instance de concertation du 14/12/2009

lieu: Boves – cité des Métiers (80)

Étaient présents :

Voir liste d'émargement

Diffusion : participants + invités absents.

Objet de la réunion :

Cette troisième instance de concertation des acteurs de l'éolien en Picardie avait pour ordre du jour les interventions suivantes :

- Présentation du rapport « le pari de l'éolien » du centre d'analyse stratégique,
- Présentation de la contribution de l'association R.O.S.O (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise) au schéma régional,
- Présentation de l'étude réalisée par le S.E.R (Syndicat des Energies Renouvelables) pour le calcul du potentiel éolien Picard à l'horizon 2020,
- Présentation des compléments de la première phase d'étude (état des lieux de l'existant et des contraintes des territoires) et de l'appréhension des zones de développement potentiel de l'éolien régional (agence BOCAGE).

Un débat ouvert à l'ensemble des participants a clôturé cette instance de concertation.

Présentation du rapport « le pari de l'éolien » du centre d'analyse stratégique

Monsieur Lefranc (DREAL/ECLAT) a présenté le résumé d'un rapport sur l'éolien réalisé par le centre d'analyse stratégique (CAS) du Premier ministre.

Ce rapport rappelle que malgré ses atouts, l'éolien suscite de nombreuses controverses dont son imprévisibilité en termes de production qui a pu être un souci pour le gestionnaire de réseau. Cette problématique peut aujourd'hui être résolue grâce à une connaissance précise des régimes de vent permettant une intégration de l'éolien sur le réseau de distribution et l'utilisation par RTE de « réseaux intelligents ».

En outre, les technologies de l'information permettent de mettre en correspondance producteur et consommateur dans le but ultime de mieux maîtriser les consommations d'énergie.

Ce rapport rappelle également la spécificité française vis à vis du nucléaire qui représente plus des trois quarts de la production électrique. Cette technologie rejetant peu d'émissions de CO2, la France peut se targuer d'être un des pays européens les plus performants dans ce domaine, ce qui réduit la légitimité d'une énergie verte encore coûteuse.

Il est nécessaire de s'interroger sur le surcoût que pourrait représenter le développement de l'éolien et mettre en évidence l'importance cruciale de certains paramètres pris en compte pour le calcul du prix de revient de l'éolien.

Une étude de l'Institut Montaigne détermine le coût de l'éolien pour la collectivité comme la différence entre le coût de production (investissement initial, dépenses d'exploitation et de raccordement au réseau) et les bénéfices obtenus (moindre utilisation de gaz, de charbon et d'uranium).

Selon cette étude, le surcoût annuel calculé serait égal à « 1 milliard d'euros sur la période 2008-2020 et dépasserait les 2,5 milliards au delà de 2020 », soit 150 €/t CO2 évitée en 2020.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a rendu un avis négatif sur les tarifs d'achat de l'éolien faisant ainsi ressortir l'écart entre le coût évité (intégrant les externalités) pour la collectivité par le développement éolien, compris entre 58,5 et 67,3 €/Mwh, et le tarif d'achat fixé par le gouvernement, de 85,6 €/Mwh pour l'éolien on shore et de 135,8 €/MWh pour l'éolien off shore.

Le CAS a donc réalisé un comparatif des calculs du coût de l'éolien pour la collectivité en prenant pour hypothèses :

- Calcul des coûts évités (gaz, charbon, nucléaire) identifiés comme les bénéfices de l'éolien terrestre
- Calcul des coûts d'investissements de l'éolien terrestre,

Au final il ressort un bilan économique légèrement défavorable pour cette énergie mais qui devrait être rapidement équilibré voir bénéficiaire : le « pari éolien » dépend principalement de l'évolution à la hausse des énergies fossiles, de la diminution du prix de construction de l'éolien et d'une amélioration des performances des machines.

L'intérêt du développement de la filière éolienne est donc de :

- faciliter l'atteinte des objectifs européens en termes d'énergies renouvelables avec la filière des énergies renouvelables la plus mature et la moins chère.
- créer des emplois et bénéficier aux collectivités locales.

Présentation de la contribution du R.O.S.O au schéma régional

Après une présentation rapide de son association, Monsieur Lefranc, administrateur du R.O.S.O, rappelle les grands enjeux en matière d'environnement : économiser les hydrocarbures et les ressources naturelles et diminuer les émissions de CO2 pour lutter contre le réchauffement climatique.

En matière d'énergie renouvelable, la production d'origine éolienne pour le premier semestre 2009 ne couvrirait que 1% de la consommation électrique française soit moins que les pertes constatées par RTE dans son réseau. A horizon 2020 cette énergie nécessiterait une plus grande consommation d'hydrocarbures pour palier son fonctionnement intermittent et serait donc plus émettrice de CO2 qu'aujourd'hui.

En terme d'emplois, trois pays européens (Allemagne, Danemark, Espagne) se partagent le marché de l'éolien laissant peu de place aux autres pays. Les retombées en terme d'emplois annoncées pour la France seraient surévaluées. En Picardie, peu d'entreprises travaillent à plein temps dans cette filière.

M Lefranc présente l'analyse de la production éolienne d'électricité d'autres pays européens :

En Allemagne, malgré sa première place avec le plus grand parc éolien au monde, ce pays utilise encore le

nucléaire (25%) et des importations de gaz (plus de 7% /an) pour produire de l'électricité ; ce qui en fait le premier émetteur de CO2 d'Europe.

L'Espagne qui possède le second plus grand parc éolien du monde reste très dépendant des importations de gaz d'Algérie pour alimenter des nombreuses centrales thermiques au gaz dont la vingtaine qui a été construite entre 2002 et 2006 et la soixantaine qui serait en projet.

Au Danemark, le « mix électrique » est celui qui comporte le plus d'éolien au monde (20%). Des rapports dénoncent le coût exorbitant du CO2 évité et une impossibilité de consommer plus de la moitié de l'énergie produite par l'éolien l'obligeant à la brader auprès de ses pays voisins.

Le ROSO demande une réévaluation complète de la stratégie énergétique Picarde :

- sur des plan sociaux, économiques et environnementaux
- avec pour objectif de réelles économies d'hydrocarbures et de CO2.

Le ROSO demande la tenue d'un référendum décisionnel local pour tout projet éolien afin de permettre aux riverains d'intervenir dans les choix qui impactent leurs paysages.

Réactions à l'issue de ces présentations :

SER : Concernant le développement des centrales thermiques pour palier l'intermittence de la production éolienne, Monsieur Grass rappelle que le directeur de RTE a annoncé sur TF1 que 10 000MW de production éolienne ne nécessitent la création que de 500 MW de thermique.

Il rappelle que 10 MW installés créent un emploi de maintenance. Le pôle énergies renouvelables du Gros Jacques dans le Vimeu, qui sera inauguré en janvier 2010, devrait générer 50 emplois d'ici avril 2010.

Enfin, il précise que l'Allemagne continue de développer l'éolien avec en projet 2000 MW supplémentaires.

Conseil Régional de Picardie : Mme Croissandeau rappelle que pour le Conseil Régional, l'important est de réduire la consommation énergétique (sobriété et efficacité énergétique).

Une réflexion d'ensemble coût / avantage sera réalisée sur le SRCAE et on s'attachera à tout mettre en perspective pour réaliser la meilleure combinaison pour la Picardie.

DREAL : Mr Pignol rappelle que les objectifs de production de l'électricité sont donnés par rapport à l'ensemble du territoire français.

Sur la question du paysage, il faut être très vigilant et travailler à la bonne échelle qui dépasse très souvent le périmètre communal.

Actuellement sont mises en place les assises régionales de l'industrie qui comprendront un groupe de travail « énergie verte ». La filière éolienne peut être un moyen de bien positionner la Picardie sur les énergies renouvelables. La Région est sensible à la création d'emplois sur l'éolien et à ce que ceux ci soient de bon niveau.

Présentation de l'étude réalisée par le S.E.R pour le calcul du potentiel éolien Picard à l'horizon 2020

Messieurs Grass et Masurel apportent un complément à la précédente contribution du SER en présentant le calcul du potentiel éolien réalisé par le SER pour la région Picardie et la méthodologie qui a permis d'arriver à ce résultat :

Le SER a étudié la répartition de la puissance potentielle de l'éolien par département et la définition de pôles de densification en prenant en compte le paysage, les éléments patrimoniaux majeurs, les contraintes techniques réhibitoires (urbanistiques, environnementales, servitudes militaires, météo ou aéronautique..) excluant tout développement éolien et une projection sur l'état de l'éolien raccordé, accordé ou en projet (ZDE et PC) sans oublier la concertation locale. Cette analyse a permis de déterminer un certain nombre de zones propices à l'éolien.

La puissance que devra atteindre chaque zone, puis au niveau départemental, a ensuite été estimée avec pour objectif de respecter les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement. Cette estimation est basée notamment sur la puissance des parcs en exploitation, les permis de construire accordés et en instruction, ainsi que la capacité de chaque secteur à accueillir des parcs éoliens. Le SER estime à 2/3 la part de PC délivrés par rapport aux PC déposés.

Ces puissances à atteindre à l'horizon de 2020, retenues pour chaque zone, sont reportées sur une carte de synthèse sur laquelle sont identifiées deux types de zones de développement:

- Pôles de densification
- Zones de développement isolé (sur le reste du département)

Enfin, la définition de ces zones retrace les huit dernières années d'expérience de l'ensemble des professionnels de l'éolien, et la vision des possibilités de développement éolien de la région qu'ils en ont tiré. Ce travail est le résultat d'une année d'étude et concertation du Groupe Régional Nord du SER-FEE. La contribution de la Picardie à l'objectif national à l'horizon 2020 serait de 2900 MW (objectif minimal) avec un potentiel de développement de 4664 MW.

Le SER souligne l'impact économique régional que pourrait avoir un tel développement qui se traduirait par des investissements issus en partie (30 %) d'acteurs locaux (BTP, cabinets d'études, maintenance...) et par la justification de l'implantation de fabricants d'éoliennes comme en témoigne l'usine d'ENERCON à Compiègne dont le démarrage de la production de mats est prévu en 2010.

Enfin, la maturité des entreprises de cette filière permet de financer et de mettre au point des activités complémentaires : fermes photovoltaïques, installations « biomasse » ou « microcogénération » ... Ainsi, au-delà de l'aspect environnemental qui est essentiel, l'impact économique de la filière éolienne sur la région est selon le SER très positif et pourrait faciliter certaines reconversions.

Réactions à l'issue de cette présentation :

DREAL: Mr Pignol demande des précisions sur le nombre d'éoliennes et leur puissance (2 ou 3MW) qui seraient mises en place pour atteindre le seuil des 2900 MW.

SER: Ce calcul a été réalisé sur la base de 3MW par machine ce qui correspond à la puissance des éoliennes qui sont actuellement installées. Cette puissance pourrait encore augmenter dans le futur grâce à des machines plus hautes et plus performantes (parc en Belgique constitué d'éoliennes hautes de 200 m).

SDAP Aisne: il est fait état dans le calcul du SER que de 2/3 de PC déposés seront accordés. Or les services instructeurs n'appliquent pas un quota. Ce calcul n'engage en rien l'administration. Au delà de 150 m de hauteur l'insertion des éoliennes dans le paysage devient ingérable par rapport aux vallées et aux belvédères.

Présentation des compléments de la première phase d'étude (état des lieux de l'existant et des contraintes des territoires) et de l'appréhension des zones de développement potentiel de l'éolien régional (agence BOCAGE).

Les cartes du patrimoine paysager, naturel, architectural et des servitudes techniques ont été complétées afin de permettre, par leur compilation, de définir les zones potentiellement favorable à l'éolien. Ces cartes ne prennent pas en compte les éléments secondaires comme les nuisances sonores ou les servitudes par rapport aux infrastructures routières. De même, certaines données comme les zones de sensibilité aux chiroptères ne seront pas reportées sur la cartographie mais feront l'objet de recommandations.

⇒ Des précisions seront à apporter concernant la servitude située sur le site de Guise (02)

Monsieur Van Poucke présente ensuite une carte qui met en perspective deux types de zones propices à

l'implantation de projets éoliens:

- zones vertes : favorables
- zones oranges : vigilance requise

Le reste du territoire (hors zonage) représenterait la zone défavorable à l'implantation de l'éolien.

Ces zonages permettent de définir des grands pôles de développement éolien potentiels qui feront l'objet de recommandations qualitatives .

Une densification des parcs existants est à rechercher afin d'éviter l'éparpillement sur l'ensemble du territoire.

A partir de ces pôles seront calculées d'une part, les puissances de production des parcs accordées et en exploitation et d'autre part, les puissances de production complémentaires potentielles.

La quantification des pôles permet de définir une fourchette de puissance potentielle de 320 à 750 MW qui s'ajouteraient au 1100 MW déjà autorisés soit un total potentiel de 1420 à 1860 MW (Les fourchettes de puissance correspondent aux incertitudes concernant le devenir des projets éoliens déposés et à la puissance des machines (2 ou 3 MW).

Les participants sont à nouveau invités à débattre à l'issu de ces présentations :

SICAE Somme et Cambresis: Monsieur Chauvet attire l'attention sur l'importance des investissements nécessaires sur le réseau de distribution pour accueillir cette production éolienne supplémentaire et l'impact paysager qu'il résultera des créations, extensions ou renforcements de lignes et de postes sources.

BOCAGE: M. Van Poucke explique la différence de taille des pôles de développement potentiels définis dans ce volet éolien par rapport à celle figurant dans les schémas paysagers éoliens par le niveau d'échelle (régional/départemental) qui nécessite d'avoir une plus grande souplesse dans la définition des zones.

SDAP Oise: Monsieur Guenoun juge inacceptable que de nombreuses zones potentiellement favorables au développement de l'éolien se situent dans le périmètre de vigilance défini, notamment autour des grands monuments. Il demande que le document présenté soit repris en classant ces zones en orange (zone avec contraintes particulières).

Le radar de Creil ne semble pas pris en compte dans le zonage. En outre certaines zones comme la plaine d'Estrée qui figuraient en rouge au schéma départementale de l'Oise passent en vert. Il estime que ce document prévu pour faciliter le travail des opérateurs risque au contraire de les induire en erreur en ne leur permettant pas d'avoir une visibilité suffisante sur les lieux d'implantation.

DREAL : M. Pignol approuve ces remarques et demande à ce que les zones situées dans un rayon de vigilance soit teintées en orange sur la carte.

⇒ Cette remarque ainsi que la cohérence entre les schémas départementaux et le schéma régional est partagée par d'autres participants. Une révision de la cartographie sera effectuée afin de refléter la réalité et permettre une meilleure lisibilité du document.

ADEME: M. Roger estime qu'il y aura davantage de zones oranges que vertes car le développement de l'éolien a déjà eu lieu sur de nombreux secteurs ce qui a pu faire augmenter la sensibilité.

SDAP Oise : M. Guenoun estime que l'on peut encore développer l'éolien sur certaines zones sans empiéter sur l'orange.

CG 80: Mme Roger précise que le conseil général est très attentif à avoir des cartes lisibles et souhaite davantage de précisions expliquant la démarche qui a abouti à la détermination du zonage. Le CG 80 a aidé à la planification sur les ZDE et souhaite retrouver une cohérence avec ces études.

Mme Roger rappelle qu'un courrier officiel envoyé au Préfet avec copie au Président du Conseil régional,

précise les attentes du Conseil Général et les grands enjeux liés à l'éolien qui semblent essentiels de voir apparaître ou affirmer dans le contenu du volet éolien du Schéma Régional Climat Air Energie.
Le C.G. s'interroge sur la prise en compte de l'off shore dans ce schéma régional, de l'éolien domestique et de la valorisation économique du développement de cette énergie.

DREAL: M. Pignol confirme que le CG80 avait fait réaliser une étude sur chaque communauté de communes afin d'apprécier le potentiel de développement éolien sur ces territoires.

Il rappelle que la circulaire du 19 mai 2009 ne porte que sur la planification du développement de l'énergie éolienne terrestre.

Actuellement le schéma régional n'est pas opposable mais cela pourrait changer avec l'adoption de la loi Grenelle 2.

Les enjeux et la réglementation liés à l'éolien industriel sont totalement différents à ceux du petit éolien.

Toutefois cette ressource sera évoquée dans le schéma régional.

M. Pignol rappelle que la vigilance s'impose concernant le développement de l'éolien sur la frange littorale et l'arrière pays : le développement économique lié à l'éolien doit être mis en perspective avec l'activité touristique.

Concernant les objectifs nationaux, ceux-ci doivent être partagés sur l'ensemble des régions qui ont du potentiel pour ce type d'énergie et pas concentré uniquement sur quelques unes. On ne mettra que ce que le territoire peut accepter sinon on risque un rejet des populations.

Conseil Régional de Picardie: Mme Croissandeau regrette un manque de réflexion au niveau national sur la répartition de l'effort entre les différents territoires régionaux, sachant qu'en matière d'éolien, la Picardie contribue déjà largement à l'objectif national.

ROSO: Une commission d'information de l'assemblée nationale se tient actuellement et doit remettre prochainement ses travaux sur l'éolien.

Météo France: M. Goubet précise qu'il n'y a pas actuellement de jurisprudence « stabilisée » sur les radars météo. Il estime que pour faciliter le travail des opérateurs il y a lieu de préciser clairement les zones défavorables à l'éolien.

Vent de Colère:

M. Houdard représentant de cette association a souhaité apporter son témoignage en tant que riverain d'un parc éolien (700m). Il évoque les nuisances sonores qu'il subit et l'empêche de dormir. Selon lui les normes acoustiques sont respectées mais c'est la nature même du bruit par les éoliennes et leur position qui sont en cause.

Il propose quelques règles pour éviter ces désagréments :

1. implanter des éoliennes à plus de 1500 m par rapport aux habitations et à l'opposé des vents dominants.
2. l'association vent de colère est souvent saisie pour des problèmes de ce type. Compte tenu de la durée de vie d'une éolienne (20ans), il serait souhaitable que des recherches soient faites au niveau national dans le domaine des nuisances sonores afin de les atténuer au maximum. Analyser les causes qui font que certains parcs posent problème et pas d'autres permettrait d'éviter de refaire les mêmes erreurs. Ces recherches pourraient être réalisées en associant constructeurs, associations, riverains et professionnels du son.

M. Houdard invite les personnes qui le souhaitent à venir visiter les sites où des problèmes ont été recensés comme celui de Louverchy près d'Amiens et y rencontrer des riverains et des élus afin de se rendre compte des nuisances.

Suites à donner :

Les présentations des intervenants seront mis en ligne sur le site Internet de la DREAL Picardie:
http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=747.

Chaque participant pourra faire part de ses réactions sur les documents auprès de la DREAL avant le **30 décembre**.

Les courriers et courriels seront adressés à l'attention de M. Christian VARLET
christian.varlet@developpement-durable.gouv.fr

**La prochaine réunion de l'instance de concertation aura lieu
le 15 janvier 2010 à 9h30 à la cité des métiers de Boves.**

L'ordre du jour sera consacré au potentiel éolien régional et à la présentation des recommandations.

VOLET « ENERGIE EOLIENNE » DU SRCAE
 Instance de concertation du 16 novembre 2009 - 12/12/2009

ORGANISME	Service	Prénom/ Nom	mel
Picardie Nature		Yves MAQUINGHEN	yves.maquinghen@picardie-nature.fr
RTE	Nord-Est	Michel DEVAUX	michel.julien.devaux@rte-france.fr
Conseil Régional de Picardie		Julie Senikowski	jsienikowski@cr-picardie.fr
DDE 80 - DTU	Vision Environnement	Carmille BRASSART	carmille.brassart@environnement-picardie.fr
Département Picardie	Direction de l'énergie	Pascal MATHIA	pascal.mathia@direction-energie-picardie.fr
Conseil général de la Somme	Direction de l'énergie	Cornille VASSALLI	c.vassalli@somme.fr
Cg 80	Cabaret Président	VECHAERT Sophie	s.vechaert@somme.fr
CG 80	Direction Environnement Pôle Energie Climat Air	Delphine ROGER	d.roger@somme.fr
Météo - France	Direction - Energie Climat Nord	GOURSET Jean Pierre	jean-pierre.gourset@meteo.fr
Bocage A force de Paysage		Oliver VAN POUCHE	ovanpouche@bocage-paysage.fr
" "		Bruno RABIN	brunorabin@ " "
SDAP 80	"	YANN HEGO	yann.hego@culture.gouv.fr
ADEME Picardie		ROGER Christophe	christophe.roger@ademe.fr
Région Pic	Direction de l'Environnement	CRÉISSANDEAU Anne	anne.creissandeau@picardie.fr

Sylvain Michel
 GUTUWA

VOLET « ENERGIE EOLIENNE » DU SRCAE

Instance de concertation du 16 novembre 2009 14/12/2009

ORGANISME	Service	Prénom/ Nom	mel
CSU P		Pierre DROU	ch_peter42@yahoo.fr
Université Picardie JV		Jean-Marc Hoeblich	jean-marc.hoeblich@un-picardie.fr
SER/FEE		Ralf Grass	ralf.grass@energieteam.fr
SER/FEE		Tokarski Laurent	laurent.tokarski@vofram-energie.fr
SER/FEE		Vincent Masureel	vmasureel@nordex-online.com
MAE DEF		Dominique FALCOU	dominique.falcou@edfenergy.com
SI CAE Somme 8 (Cambremer)		Christophe CHAUVET	cchauret@sicoesomme.fr
SEN CASSIGNY		J.N. ALCOU	jean.nicolas.alcou@edf.fr
ROSO		Marc LEFRANC	marc.lefranc@edf.fr
Vent de Colère		Roger Yonderl	ryonderl@orange.fr
SDAP de l'oise		Laurent PRADOUX	lpradoux@culture.opnw.fr

